



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Biocarburants

Question écrite n° 3519

Texte de la question

M. Guy Drut s'inquiète auprès de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche des conséquences que va avoir l'accord sur les oléagineux, signé ces derniers jours par la France, sur l'avenir des biocarburants. En effet, en limitant les surfaces de colza cultivées, même si les productions ne sont pas contingentes, le Gouvernement met un frein à l'extension de cette culture indispensable à la production de diester. Il lui demande donc s'il n'y a pas contradiction, d'une part, à multiplier les déclarations encourageantes au développement des biocarburants et, d'autre part, à se résigner à l'accord sur les oléagineux qui rend ce développement aléatoire.

Texte de la réponse

L'accord sur les oléagineux, récemment approuvé par la France, laisse la possibilité de consacrer environ 800 000 hectares au niveau européen à la production d'oléagineux à des fins non alimentaires. Cette limitation n'est pas de nature à gêner dans les prochaines années le développement des biocarburants, en particulier celui de l'ester méthylique de colza. En effet, la culture d'oléagineux à des fins non alimentaires a couvert, cette année, près de 270 000 hectares dans la CEE dont 50 000 hectares en France, ce qui reste loin du plafond de 800 000 hectares. La France dispose des meilleures chances de développer cette production et de s'assurer ainsi de bonnes références au cas où une répartition du droit à produire des oléagineux à usage non alimentaire s'avérerait nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Drut Guy](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3519

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1946

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3177